

4. National Mountain Day *(Traduction: Alexandre Gros HB9IAL)*

Le National Mountain Day est annoncé en Suisse pour les radioamateurs et pour les amateurs écouteurs. En plus des dispositions particulières pour ce concours, les conditions de l'alinéa 1 sont également applicables (*dispositions pour tous les concours OC*).

4.1 Date et heures

Troisième dimanche du mois de juillet; 06:00 UTC à 09:59 UTC.

4.2 But du concours

Les participants établissent des liaisons avec des stations en Suisse et à l'étranger.
Les modes autorisés sont CW et SSB.

4.3 Inscription

La participation doit être annoncée au plus tard le mardi précédant le concours auprès de <http://nmd.uska.ch/anmeldung>.

4.4 Catégories

Sont considérées comme stations NMD les stations mono opérateur remplissant les conditions suivantes:

- L'emplacement doit se situer au moins à une altitude de 800 m au-dessus de la mer.
- Le raccordement au réseau électrique et l'utilisation d'antennes existantes est interdit.
- Le poids de tout l'équipement de la station ne doit dépasser 6 kilogrammes.
 - Comptent pour l'installation de la station:
 - Émetteur, récepteur, source de courant, écouteurs, manipulateur, tous les câbles de liaison
 - Les moyens électroniques de toute nature, exceptés s'ils ne servent qu'à gérer le log
 - L'antenne complète, contre-poids, ligne d'alimentation, haubanage, mât emporté
 - Tout le matériel de remplacement (appareils, sources de courant, accessoires)
 - Ne sont pas pris en compte dans le poids de l'installation:
 - Un dispositif servant exclusivement à la protection contre les charges statiques.
La station doit pouvoir fonctionner sans restriction sans ce dispositif
 - Des installations existantes comme des mâts à drapeaux, des bâtiments, des supports pour skilift
 - Les enrouleurs pour le matériel d'antenne, le log, le matériel d'écriture, les documents et l'équipement de camping.

4.5 Bande de fréquences

Les liaisons CW doivent être effectuées dans le segment de bande 3510 - 3560 kHz.
Les liaisons SSB doivent être effectuées dans le segment de bande 3600 - 3650 kHz.

4.6 Groupes de contrôle

4.6.1 Stations NMD

Le groupe de contrôle à échanger pour chaque liaison se compose du rapport (RST ou RS) et d'un texte d'au moins 15 caractères (*par ex. la bière est bonne*). Un texte ne peut être utilisé qu'une seule fois. Les caractères suivants peuvent être utilisés pour constituer le texte:

[abcdefghijklmnopqrstuvwxyz 0123456789 . - / ?]

Le texte peut comporter n'importe quel nombre d'espaces. Ceux-ci ne comptent pas dans la longueur du texte.

4.6.2 Stations non NMD

Pour les liaisons avec des stations non NMD il ne faut procéder qu'à l'échange du rapport (RST ou RS), sans échange de texte.

4.7 Liaisons à double

Les stations NMD sont autorisées à effectuer une deuxième liaison avec les autres stations NMD après 08:00 UTC.

4.8 Évaluation des liaisons

Liaisons avec des stations NMD: 4 points *)

Liaisons avec d'autres stations: 1 point

**) L'évaluateur réduit à 1 point les liaisons effectuées avec des stations portables suisses qui n'ont pas annoncé leur participation selon chiffre 4.3.*

4.9 Résultat global

Addition des points des liaisons. En cas d'égalité de points, la station la plus légère est classée devant. Un classement est établi pour toutes les liaisons CW et un autre classement pour toutes les liaisons SSB.

4.10 Rapports

Il faut laisser dans le log les QSO multiples et incomplets.

Les données sur la station comprennent les indications sur l'opérateur et l'emplacement, ainsi que la liste de tous les objets constitutifs de la station selon chiffre 4.4 et leur poids.

Le log et les données sur la station doivent être envoyés dans les 8 jours à nmd@uska.ch.

Pour cet envoi il faut utiliser l'un des moyens d'assistance disponibles sous <http://nmd.uska.ch/log>.